Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne

12/04/2014

Assemblée Générale



Halle Centrale Villefranche de Lauragais



Siège: 17 avenue Jean Gonord

BP 85861

31506 TOULOUSE CEDEX 5

Tél: 05-62-71-59-39

Courriel: fdc31@chasseurs31.fr



BILAN DES FORMATIONS 2013

La Fédération préconise et développe la sécurité. La formation est un bon moyen de mettre à disposition de tous les chasseurs et de leurs responsables, des méthodes, des outils, des conseils utiles pour la sécurité et le bien de tous.



516

Permis de Chasser

candidats ont été formés au Permis de chasser en 2013 par la

FDC31, pendant les 5 sessions proposées sur toute l'année.

Le taux de réussite est de **92%**, soit un total de 474 candidats reçu pour cette partie théorique. Pour la partie Examen Pratique, 505 candidats se sont présentés à l'examen, 473 ont été reçus, soit un taux de réussite de 93,6 %.

Ces nouveaux chasseurs sont intéressés et motivés pour découvrir les différents types de chasse et sont la richesse du développement de la Chasse de demain.

Beaucoup d'entre eux recherchent des **territoires d'accueil**, la Fédération se propose de faire le lien entre eux et vous.

N'hésitez pas à nous informer de vos possibilités d'accueil.

La Chasse accompagnée

Cette formule a pour objectif de faire connaître la chasse par l'intermédiaire d'un parrain initiateur. Elle permet de chasser, avec une arme pour deux, dès l'âge de 15 ans et gratuitement pendant un an après une formation pratique élémentaire aux côtés d'un parrain détenteur du permis de chasser depuis plus de 5 ans, validé pour la saison cynégétique en cours.

En 2013, nous avons formé 43 nouveaux «chasseurs accompagnés»

La Formation Chasse à l'arc

Pour découvrir ou officialiser votre intérêt pour ce mode de chasse, une formation spécifique chasse à l'arc est à votre disposition. Durant ce stage il est abordé l'aspect théorique, réglementaire et pratique de mode de chasse.

En 2013, 2 sessions ont été

organisées pour 49 personnes.

La Formation Chef de battue

A ce jour 1466

chasseurs ont été sensibilisés sur la

sécurité lors des chasses collectives du Grand gibier. En 2013 la FDC a organisé 6 sessions et 159 chasseurs y ont participés.

La formation Piégeur agréé

Concernant la formation et l'agrément des piégeurs, la réglementation prévoit que les futurs piégeurs soient agréés par le Préfet. Tout demandeur d'agrément doit avoir suivi une formation spécifique dispensée par la Fédération Départementale des Chasseurs. L'agrément est de durée illimitée. En 2013 la FDC a organisé 2 sessions

et 86 nouveaux piégeurs ont été formés.

La Formation Hygiène de la venaison

La fédération propose des stages de formation afin de connaître les devoirs en matière de cessation de venaison et la traçabilité des denrées issues de la chasse.

En 2013, deux sessions ont été organisées pour 43 personnes participantes.





La Formation Garde-chasse particulier

Cette formation permet de donner une base règlementaire et juridique au futur garde-chasse particulier.

En 2013 deux sessions de 2 jours ont été organisées pour 38 participants.

COTISATIONS SOUMISES AU VOTE DES ADHÉRENTS

Proposition Tarifs 2014/2015 – Budget Service Général

Validation nationale	95,00€
dont solidarité dégâts de gibier	1,00 €
Validation départementale 31	72,00 €
dont Solidarité Nouveau chasseur	1,00 €
dont Solidarité Dégâts de gibier	1,00€
Validation temporaire 3 jours	20,00 €
Validation temporaire 9 jours	35,50€
Cotisation fédérale Nouveau chasseur	30,00€

Adhésion territoriale ACCA, Sociétés et Privés	100,00€
Frais de formation et de dossier Permis de chasser	25,00 €

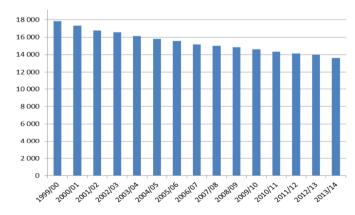
Proposition Tarifs 2014/2015 - Budget Service Dégâts

Cotisation départementale Grand gibier	20,00€
Participation Plan de chasse Cerf	83,00€
Participation Plan de chasse Daguet	63,00€
Participation Plan de chasse Biche	63,00€
Participation Plan de chasse Faon de Biche	33,00€
Participation Plan de chasse Cerf indéterminé	63,00€
Participation Plan de chasse Chevreuil	20,00€
Participation Plan de chasse Daim	43,00€

BILAN ACTIVITÉ DU GUICHET UNIQUE

La diminution des ventes de validations indique une baisse constante du nombre de chasseurs dans notre département. Sur la saison 2013/2014, 13618 validations ont été délivrées par la FDC31, soit une baisse de 337 titres. Cette diminution de 2,4 % par rapport à 2012-2013 et plus forte que la baisse des timbres Grand gibier qui n'est que de 1,22%.

Notons toutefois que le nombre de nouveaux chasseurs est en progression et permet d'atténuer sensiblement la diminution des ventes de validations.



Évolution du nombre des chasseurs en Haute-Garonne.

Type de Validation	2012/2013	2013/2014	Ecart				
Service Général							
Validation départementale	12 244	11 946	- 298				
Validation nationale dont	1 711	1 672	- 39				
nouveaux chasseurs							
TOTAL GENERAL	13 955	13 618	- 337				
(sans temporaires)							
Service Dégâts de Gibier							
Cotisation Grand Gibier 31	9 956	9 835	- 121				

RAPPORT D'ACTIVITÉS TECHNIQUES

Sanglier

Cette année les prélèvements sont proches de ceux réalisés l'année dernière : environ 3700 animaux prélevés.

La surface détruite en maïs a augmenté de 100 ha à 120 ha, alors que les indemnisations ont diminué de 19 %. Cela s'explique par le prix du quintal de maïs qui, entre 2012 et 2013, a chuté de 34%.

Réforme de l'indemnisation des dégâts :

La procédure d'indemnisation des dégâts de grand gibier a été réactualisée. Depuis plusieurs années, chasseurs et agriculteurs ont négocié des changements, applicables depuis le 1^{er} janvier 2014.

Les nouvelles dispositions modifient assez sérieusement la procédure, tant sur la partie administrative que de terrain, aussi bien pour la Fédération des chasseurs que pour les agriculteurs.

Un des points clé de cette réforme, est la définition du seuil minimum indemnisable. Ce seuil est fixé à 3% de la surface de la parcelle culturale : si le seuil est supérieur à 3% le réclamant est indemnisé, dans le cas contraire le montant de l'indemnisation doit être supérieur à 230 €.

Une autre nouveauté non négligeable : en cas de déclaration abusive, les agriculteurs peuvent être amenés à rembourser les frais d'expertise.

Si ces 2 critères ne sont pas recevables, les frais d'expertises sont à la charge du déclarant.

Ces remboursements ne seront pas réclamés aux agriculteurs pour la saison 2014, pour se donner le temps d'informer les déclarants sur l'impact de cette réforme.

Réforme du fonctionnement des Unités de Gestion

La définition des UG en dépassement a été remise en question pour mieux localiser les secteurs à problèmes. Jusqu'à présent les mesures étaient prises à l'échelle de tous les territoires de l'UG, à partir de cette année, elles s'appliquent uniquement aux communes identifiées comme « Points noirs ».

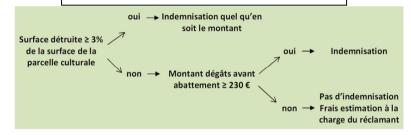
La Fédération souhaite soutenir les gestionnaires de ces territoires, en mettant tout en œuvre pour rétablir l'équilibre entre la population de sanglier et son environnement.

Une analyse plus fine de chaque zone en points noirs, sera menée par la Fédération sur les aspects cynégétiques et sur la recherche de causes extérieures d'origines diverses (zones action chasse interdite ou difficile). Ce travail sera mené en concertation avec l'Administration.





Définition du seuil minimum des dégâts



Isard



<u>Attributions</u>: L'enneigement exceptionnel du printemps 2013, ne nous a pas permis de réaliser les comptages habituels. En l'absence d'informations, il a été décidé de reconduire à l'identique le Plan de chasse de la saison précédente, soit 135 isards.

<u>Réalisations</u>: Il y aura probablement une faible réalisation. Suite à la propagation de la pestivirose sur un nouveau massif, les chasseurs ont souhaité stopper les prélèvements pour préserver l'espèce.

Aujourd'hui cette maladie sévit sur les unités de gestion de : Luchon, Burat, et Cagire. Seule l'unité de Gestion de Melles est pour l'instant épargnée.

Cette année, nous espérons pouvoir réaliser tous les comptages pour mesurer l'état de la population, et proposer des prélèvements adaptés.

Chevreuil

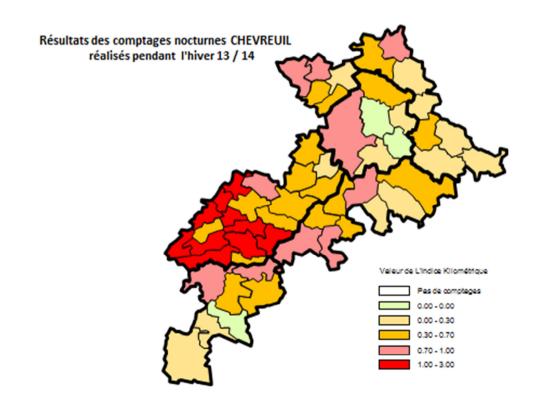
Attributions: 5907 Réalisé à 90%

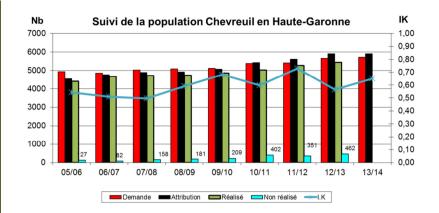
Le Plan de chasse est identique à l'an dernier, et a laissé la population des chevreuils progresser comme en témoignent les comptages. Le graphique ci-contre traduit cette évolution. À l'exception des Pyrénées, cette augmentation est enregistrée dans tous les pays cynégétiques du département.

Rappelons que l'IK (Indice Kilométrique) est calculé sur la formule suivante : nombre de chevreuils vus au kilomètre parcouru. Cette année on enregistre une nouvelle progression de l'IK par rapport à l'an dernier, mais sa tendance se stabilise.

On est peut être en phase de rééquilibrage des densités de population par zones dans notre département...

<u>Tir d'été</u>: C'est un mode de chasse en constante progression, il a été attribué cette saison 1000 bracelets pour la période estivale. Cela représente environ 17% du Plan de chasse départemental.



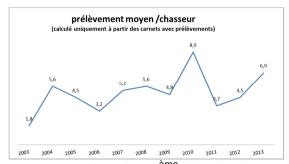


Bécasse des bois

Situation Bécasse : migration exceptionnelle

L'analyse des carnets retournés permet d'obtenir des informations intéressantes sur cet oiseau. L'exploitation des données indique que le prélèvement moyen par chasseur en 2013-2014, est le plus élevé des 3 dernières années avec près de 7 bécasses.

Cette saison, 25% des chasseurs ont prélevé plus de 10 oiseaux, alors que la saison précédente cette catégorie de spécialistes ne représentait que 12.6% d'entre eux.

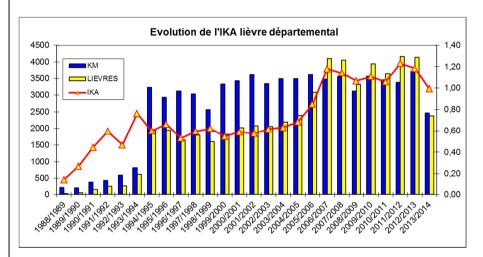


Les prélèvements ont débuté la 2^{ème} décade de novembre avec un pic à la fin du mois, puis les oiseaux ont quitté notre territoire en décembre-janvier.

Lièvre

La courbe d'évolution de l'espèce lièvre sur les 10 dernières années montre qu'après une forte progression entre 2005 et 2008, et une stabilisation jusqu'en 2012, la tendance est à la baisse.

Ce constat n'est pas homogène sur tout le département, ni même dans chaque pays cynégétique. Certains secteurs sont en progression, alors que d'autres chutent de plus de 30%.



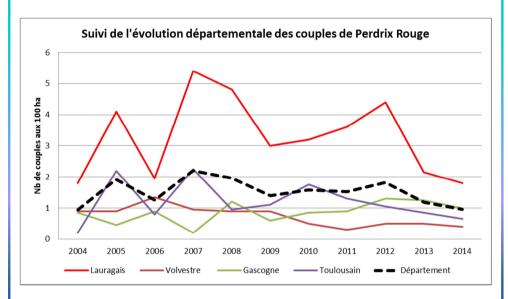
La méthode de comptage a été adaptée aux nouvelles missions demandées aux techniciens de la Fédération. Les 200 comptages réalisés sur 2 ans sont maintenant répartis sur 3 ans, d'où cette diminution du nombre de km parcourus.

A l'initiative du Président de la FDC31, les ACCA qui désirent garder la même fréquence de comptage qu'avant, peuvent les réaliser eux-mêmes avec le soutien administratif et matériel (spots, gyrophares) de la Fédération.



Perdrix rouge

Voici 10 ans que la Fédération et les chasseurs, effectuent des comptages de perdrix rouge sur l'ensemble du département. L'heure est au bilan!



La situation départementale a peu évolué durant toute cette période. On constate que le Lauragais reste le pays où les densités de perdreaux sont les plus élevées. Les fluctuations annuelles enregistrées sont dues à la qualité de la reproduction. Les deux dernières années, où les conditions météo ont été particulièrement difficiles, le démontrent.

Ce suivi réalisé depuis 10 ans met en évidence que cette espèce est tributaire de la qualité des territoires et de sa gestion cynégétique. Tous les ans, les comptages effectués sont une aide précieuse pour adapter les prélèvements établis au sein des GIC.

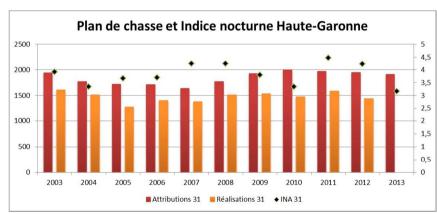
Cerf

<u>Attributions</u>: 584 cerfs, 588 biches, 443 faons et 48 indéterminés, soit 1663 animaux.

Nous constatons que les attributions ont baissé de 18% par rapport à la saison dernière, conformément aux résultats des comptages de nuit et des difficultés de réalisation du plan de chasse de l'an passé. Nous avons rééquilibré également les attributions entre cerfs et biches (sexe-ratio), pour être dans le respect de la nature.

<u>Réalisations</u>: à ce jour toutes les informations ne nous sont pas parvenues, nous espérons atteindre le minimum des attributions dans le meilleur des cas. La baisse des attributions appliquée en 2013, devrait probablement se confirmer pour la saison à venir, essentiellement dans les zones à forts prélèvements.

Sur le massif de Gar-Cagire nombreux sont les attributaires qui souhaitent profiter de cette diminution pour appliquer une gestion plus qualitative de l'espèce (pour épargner certains animaux et restructurer la population). La Fédération souhaite accompagner cette démarche en proposant une nouvelle catégorie de bracelets.



Deux nouveautés en projet :

A partir de la saison 2015-2016, il sera instauré un bracelet Daguet et Bichette dont l'objectif principal est de faciliter le vieillissement de la population.

Pour faciliter les prélèvements dans les zones à faible densité, la Fédération recherche à mutualiser les réalisations des prélèvements au sein des Unités de Gestion Cerf.

Les galliformes de montagne

On compte 3 espèces de galliformes de montagne : le Lagopède alpin, le Grand Tétras (coq de bruyère) et la Perdrix grise.

Pour chacune de ces espèces, un suivi spécifique est réalisé pour évaluer l'importance des populations afin de permettre aux gestionnaires cynégétiques de déterminer les prélèvements admissibles.

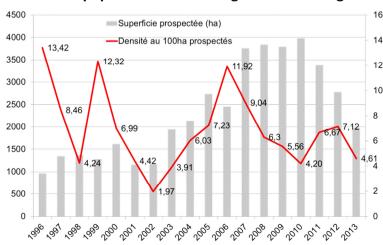
<u>Lagopède alpin</u>: En 2013 nous avons enregistré un indice de reproduction exceptionnellement élevé. Toutefois, pour conserver cette espèce, nous avons maintenu l'absence de prélèvements pour la 7^{ème} année consécutive.

<u>Le Grand Tétras</u>: Les conditions climatiques désastreuses du printemps 2013, laissaient prévoir une mauvaise reproduction de cette espèce. Les comptages du mois d'août ont confirmé cette suspicion. Malgré l'absence d'attribution depuis plus de 12 ans, on ne remarque pas d'amélioration dans l'évolution de l'espèce sur notre département.

<u>La Perdrix grise</u>: Tout comme le Grand Tétras, les conditions météo ont joué sur la reproduction des perdrix grises de montagne. La densité de 4,6 oiseaux aux 100 ha est une des plus mauvaises depuis ces 20 dernières années.

Conformément à ces résultats, la CDCFS a attribué un des plus faible PMA : 2 oiseaux par chasseur. Cet automne 2013, 93 perdrix ont été prélevées sur nos montagnes. Ce chiffre est constant depuis 5 ans.

Suivi de la population de Perdrix grises de montagne



RAPPORT FINANCIER

Compte de Résultat Exercice du 1/07/2012 au 30/06/2013

Service Général - Charges

<u></u>	2012/2013	2011/2012		2012/2013	2011/2012
60 - ACHATS	130 880.90	128 531.91	64 - FRAIS DE PERSONNEL	733 141.97	781 957.36
Variation de stock document FPC Prestations de service Programme Gallipyr Fournitures non stockables	-1 033.00 6 083.98 11 916.03 39 237.89	1 356.70 2 000.00 14 692.62 34 674.38	Rémunération et charges Personnel	733 141.97	781 957.36
Fournitures adm, entretien, équipements	15 290.66	18 714.91	65 - GESTION COURANTE	82 464.22	55 804.49
Matériel Piègeage Documentation Permis de Chasser Opérations lagopèdes Achat PC petit gibier, CPU, Suivi	21 944.26 4 918.19	24 240.28 2 385.00 5 706.08	Subventions aux adhérents	25 099.93	4 437.20
gibier Autres achats compte de tiers	19 337.27 13 185.62	14 126.41 10 635.53		15 287.66 6 508.00 13 150.00 2 959.00	8 995.50 5 680.00 8 550.00
61 - SERVICES EXTERIEURS	116 776.85	79 268.07	Contrats Jachères Subvention Gestion Durable petit gibier	8 487.80 -	9 900.50 5 032.00
Sous traitance routage affranch Orsud Locations Ent répar biens immob, mat,	30846.18 11 851.20	10 189.20	Abattement sur cotis statutaires	3 622.50	10 828.22
véhicules	18 761.39	20 557.94		2 104.33	920.57
Frais de Maintenance Assurances	28 439.55 17 603.85	24 540.61 16 768.35	Gestion du Vernet	5 245.00	1 460.50
Documentation Technique, Générale	1 707.95	1 413.64	66 - CHARGES FINANCIERES	8 352.34	2 026.23
Formation Permis de Chasser	7 566.73	5 798.33			
62 - AUTRES SERV EXTERIEURS	255 346.42	285 636.05	Intérêts des emprunts	8 352.34	2 026.23
Honoraires	17 078.01	7 649.60	67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 421.74	1 951.53
Inform, publications, relations publ Déplacements, missions,	26 271.74	44 131.03			
indemnités Réceptions, Assemblée Générale	58 541.34 20 575.64	62 475.91 18 039.41	Charges exceptionnelles diverses	2 421.74	1 951.53
Frais postaux, télécommunications	26 643.17	49 858.53	68 - AMORTIS SEMENTS ET PROVISIONS	99 916.13	74 276.43
Services bancaires et assimilés Cotisation Féd Rég. Chasseurs Cotisation Féd Nat. Chasseurs Cotisations divers organismes	479.78 56 081.81 39 771.20 9 903.73	41.42 38 170.00 55 004.40 10 265.75	Dotations amortissements	99 916.13	74 276.43
			69 - IMPOTS / SOCIETES	5 783.00	16 122.00
63 - IMPOTS ET TAXES Taxes sur sal et formation continue	56 092.33 38 927.00	55 757.36 44 287.86	Impôts sur Sociétés	5 783.00	16 122.00
Autres impôts et taxes	17 165.33	11 469.50			
•			TOTAL COMPTES DE CHARGES	1 491 175.90	1 481 331.43

Compte de Résultat Exercice du 1/07/2012 au 30/06/2013 Service Général - Produits

	2012/2013	2011/2012		2012/2013	2011/2012
70 - VENTES	104 248.88	102 213.80	76 - PRODUITS FINANCIERS	50 761.28	76 439.13
Nontroller de characterité cities	0.007.00	0.000.00	Discount Titue in a billion	50.704.00	70 100 10
Ventes plan de chasse petit gibier	2 897.60	3 322.80	Placements Titres immobilisés	50 761.28	76 439.13
Frais de dossier Guichet Unique	21 380.68	25 659.88			
Expertises naturalistes,					
environnement	12 177.00	-			
Prestations service (RFF - IFPC)	7 940.00	13 185.00			
Matériel de piégeage	21 944.36	15 196.48			
Plaques signalisation Equipements, habillement	2 322.80	976.20			
Sécurité	2 498.90	3 022.70			
Manuels Permis Chasser et					
autres Ventes	4 433.52	3 783.26			
Produits Activités annexes	28 654.02	37 067.48			
	20 00 1.02	0. 000			
74 - SUBVENTIONS	110 692.67	141 592.46	77 - PRODUITS	9 800.00	16 539.00
D'EXPLOITATION	110 032.01		EXCEPTIONNELS	3 000.00	10 000.00
Subvention Etat Guichet Unique	54 992.00	55 600.00			
Subvention FNC excédent budget			Autres produits exc/opération de		
lapin	-	11 505.45	gestion	9 800.00	16 539.00
Subvention Collectivités					
territoriales	4 358.80	9 874.21			
ONCFS Convention Ours	24 672.45	36 622.91			
Chambre Agric Natura 2000					
Lagopèdes	9 390.72	8 990.32			
Subv FRC Probior	412.25	18 646.57			
Subv Gallipyr	8 396.04	353.00			
Subv Educhasnat	8 470.41				
75 - PRODUITS GESTION	1 044 095.72	4.050.750.04	79 - TRANSFERT DE CHARGES	194 545.17	420 500 44
COURANTE	1 044 093.72	1 053 753.84	79 - TRANSFERT DE CHARGES	194 343.17	120 566.48
Timbre fédéral	832 592.00	834 217.00			
Timbre fédéral Permis National	128 404.00	132 352.00	Indemnités d'assurance	2 610.60	2 388.47
Timbre fédéral Nouveaux					
chasseurs	9 315.00	8 118.00			
Timbre temporaire 9 jours	1 394.00	1 206.00	Indemnités Service Civique	3 580.99	663.33
Timbre temporaire 3 jours	4 788.00	4 896.00	Transfert de charges		
Autres timbres temporaires	57.00	1 473.50	Fédé/Dégâts	188 283.58	117 514.68
Affiliations ACCA Sociétés	63 806.00	70 283.50			
Dommages et intérêts Tribunaux	-	200.00	Autres transfert de charges	70.00	
Autre produit de gestion courante	3 739.72	1 007.84			
			TOTAL COMPTES DE		
				1 514 143.72	1 511 104.71
			RECETTES		



COMPTABILITE GENERALE	2012/2013	2011/2012
TOTAL RECETTES	1 514 143.72	1 511 104.71
TOTAL DEPENSES	1 491 175.90	1 481 331.43
RESULTAT SERVICE		
GENERAL	22 967.82 €	29 773.28 €

Compte de Résultat Exercice du 1/07/2012 au 30/06/2013 Service Dégâts - Charges



337 390.07

564 847.73

2012/2013 2011/2012 2012/2013 2011/2012 601 - Indemnisations Dégâts 233 735.85 63 - IMPOTS ET TAXES 11 614.75 185 659.53 6 761.82 Indemn dégâts grand gibier, sangliers 233 735.85 185 659.53 Taxes sur salaires et Formation continue 9 591.15 5 773.39 60 - ACHATS 33 976.07 26 694.11 Autres impôts et taxes 2 023.60 988.43 Fournitures non stockables 7 390.25 4 275.78 Fournitures administratives, équipem 2 563.78 2 729.15 Achats plan chasse grand gibier 14 180.10 13 962.39 64 - FRAIS DE PERSONNEL 132 370.84 83 359.87 132 370.84 Autres achats protection cultures 9 841.94 5 726.79 Rémunérations et charges 83 359.87 65 - GESTION COURANTE 201.02 515.00 61 - SERVICES EXTERIEURS 12 973.98 Subvention Protection dégâts de gibier 201.02 5 866.72 350.00 Locations 472.96 202.53 Abattement sur cotisations statutaires 165.00 Entretien répar matériel et véhicules 4 805.07 2 832.43 Frais de maintenance 5 744.55 1 765.43 68 - AMORTISSEMENTS ET 116 590.82 14 820.09 Assurances 1 951.40 1 066.33 **PROVISIONS** 62 - AUTRES SCS EXTERIEURS 12 171.93 Dotations amortissements 21 773.40 23 824.27 14 820.09 Honoraires exp compt. com. Dotations prov - risques & charges Comptes 2 313.66 722.34 d'exploitation 92 766.55 6 770.37 Honoraires estimateurs 3 950.96 Déplacements Missions Pers Tech 6 781.30 3 798.26 3 253.44 69 - IMPOTS SUR LES SOCIETES Déplacements estimateurs 1 899.89 1 611.00 1 541.00 2 512.27 Frais Postaux, Télécommunications 1 800.60 Services bancaires 142.36 -0.12 Impôts sur les Sociétés 1 611.00 1 541.00

TOTAL COMPTES DE

CHARGES

Compte de Résultat Exercice du 1/07/2012 au 30/06/2013 Service dégâts - Produits

]		2012/2013	2011/2012
2	70 - RESSOURCES POUR INDEMNISATIONS	390 968.50	394 097.50
9	Timbre grand gibier 31 Timbre grand gibier temporaire et NC Part timbre fédéral affecté aux dégâts Contribution plan de chasse	149 250.00 1 480.50 13 955.00 226 283.00	150 645.00 3 380.50 14 134.00 225 938.00
	74 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	36 267.58	42 804.37
7	Fonds de péréquation	36 267.58	42 804.37
	76 - PRODUITS FINANCIERS	16 216.33	16 813.41
0	Revenus des titres immobilisés	16 216.33	16 813.41
	TOTAL COMPTES DE RECETTES	443 452.41	453 715.28
9	TOTAL RECETTES TOTAL DEPENSES	443 452.41 € 564 847.73 €	453 715.28 € 337 390.07 €
1	TO THE BET ENGED	004 047.70 €	001 000.01 0
١	RESULTAT SERVICE DEGATS	- 121 395.32 €	116 325.21 €
1			

Compte de résultat co		
Exercice du 1/07/2012 au 30/06/2013		2011/2012
Service Général et Service		
TOTAL RECETTES	1 957 596.13 €	1 964 819.99 €
TOTAL DEPENSES	2 056 023.63 €	1 818 721.50 €
RESULTAT	-98 427.50 €	146 098.49 €

Bilan Consolidé au 30/06/2013 Service Général et Service Dégâts

AC	TIF		PAS	SSIF	
	2012/2013	2011/2012		2012/2013	2011/2012
			Fonds associatif sans droit de		
Immobilisations corporelles			reprise	427 847.02	427 847.02
et incorporelles	965 668.98	970 003.73	Réserves immobilisées	984 590.46	984 590.46
100000000000000000000000000000000000000			Réserves de gestion	1 513 206.75	1 367 108.26
Immobilisations financières	5 405.41	34 741.77	Autres Réserves	30 489.80	30 489.80
	27.5C-19.72.000.000		Résultat Déficitaire	-98 427.50	146 098.49
			Subventions d'investissement	4 383.20	4 383.20
ACTIF IMMOBILISE	971 074.39	1 004 745.50			
			FONDS ASSOCIATIFS	2 862 089.73	2 960 517.23
Date of the State					
Stock	2 919.00	1 886.00	Provisions pour indemn dégâts	92 766.55	
100 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1			PROVISIONS POUR CHARGES	92 766.55	
			THOUSING TOOK CHARGES	02.00.00	
Créances d'exploitation	90 578.05	75 322.60	Emprunts & dettes	286 325.27	232 582.33
		# 2000 Text (1000)			
Valeurs mobilières de placement	2 333 876.41	2 331 518.44	EMPRUNTS	286 325.27	232 582.33
	405 740 40			044 544 00	
Disponibilités	105 740.18	85 147.88	Dettes d'exploitation	211 514.23	311 914.55
Charges constatées d'avance	15 768.02	18 727.88	Produits constatés d'avance	67 260.27	12 334.19
charged constatees davance	10 100.02	10 121.00	1 Todallo ocholales d'avance	07 200.27	12 004.13
ACTIF CIRCULANT	2 548 881.66	2 512 602.80	DETTES	278 774.50	324 248.74
TOTAL ACTIF	3 519 956.05	3 517 348.30	TOTAL PASSIF	3 519 956.05	3 517 348.30

Budgets Prévisionnels du 1er Juillet 2014 au 30 Juin 2015

Service Général

Comptes de Charges	Comptes de Charges Comptes de Recettes			
60 - Achats	163 400 €	70 - Ventes	141 500 €	
61 - Services Extérieurs	111 300 €	74 - Subventions d'exploitation	119 000 €	
62 - Autres Services Extérieurs	259 600 €	75 - Autres Produits de Gestion courante	1 021 200 €	
63 - Impôts et Taxes	55 250 €	76 - Produits Financiers	47 000 €	
64 - Charges de Personnels	715 500 €	77 - Produits Exceptionnels	2 000 €	
65 - Autres Charges de Gestion courante	111 200 €	79 - Transferts de Charges	195 000 €	
66 - Charges Financières	9 450 €		0.0000000000000000000000000000000000000	
68 - Amortissements Provisions	93 000 €			
69 - Impôts Sociétés	7 000 €			
Total Charges	1 525 700 €	Total Recettes	1 525 700 €	
Résultat Prévisionnel 0 €				

Service Indemnisation des dégâts

ges	Comptes de Rece	ttes
233 115 €	70 - Contributions Plan de Chasse et Contributions Chasseurs	417 140 €
	74 - Subventions d'Exploitation	38 000 €
11 500 €	76 - Produits financiers	15 000 €
133 000 €		
225 €		
56 000 €		
1 500 €		
470 140 €	Total Recettes	470 140 €
	233 115 € 13 250 € 21 550 € 11 500 € 133 000 € 225 € 56 000 € 1 500 €	70 - Contributions Plan de Chasse et Contributions Chasseurs 13 250 € 21 550 € 74 - Subventions d'Exploitation 76 - Produits financiers 133 000 € 225 € 56 000 € 1 500 €



OUVERTURE – CLOTURE saison 2014 - 2015

Ouverture générale : 14 septembre 2014 à 7h Clôture générale : 28 février 2015 au soir





PETIT GIBIER SEDENTAIRE



ESPECES GIBIERS	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Perdrix Rouge Perdrix Grise	14.09.2014	16.11.2014	Dans les établissements professionnels de chasse à caractère commercial et les enclos de chasse attenants à une habitation, définis à l'article L424-3 du code de l'environnement, la chasse des oiseaux d'élevage d'espèces suivantes : perdrix rouge, perdrix grise et faisan de
Faisan	14.09.2014	18.01.2015	chasse, sera autorisée jusqu'au 28 février 2015.
Lièvre	14.09.2014	31.01.2015	Tir du lièvre autorisé uniquement du 5 octobre au 21 décembre 2014 inclus.
Lapin de Garenne	14.09.2014	31.01.2015	
Renard	01.06.2014	13.09.2014	Chasse à l'approche ou à l'affût autorisée pour les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle de tir d'été chevreuil ou du sanglier à compter du 1 juin et à compter du 15 août 2014 lors de la chasse au sanglier.
	14.09.2014	28.02.2015	Chasse autorisée tous les jours. La chasse en temps de neige du renard est autorisée.
Blaireau - Belette - Fouine - Hermine - Martre - Vison d'Amérique - Putois	14.09.2014	28.02.2015	
Corbeau Freux - Corneille Noire - Etourneau - Geai - Pie Bavarde	14.09.2014	28.02.2015	Du 12 janvier au 28 février 2015, la chasse de ces espèces ne pourra être pratiquée qu'à poste fixe, matérialisé de main d'homme, sans chien, fusil déchargé et sous étui à l'aller et au retour.
Ragondin - Rat Musqué	14.09.2014	28.02.2015	A partir du 12 janvier 2015, uniquement aux abords des cours d'eau et plans d'eau. Chasse en temps de neige autorisée.



GRAND GIBIER



ESPECES GIBIERS	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse	
	Plan de gestion départemental : conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral. Plan de gestion réserve de chasse «Forêt domaniale de Luchon» : conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral. Tir à balles ou à l'arc. Chasse en temps de neige autorisée. L'agrainage du sanglier est interdit toute l'année sauf autorisation administrative.			
	01.06.2014	14.08.2014	Chasse à l'approche ou à l'affût par les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle.	
	15.08.2014	28.02.2015	Chasse en battue, à l'approche ou à l'affût.	
	Plan de chasse légal. Tir à balles ou tir à l'arc. Chasse en temps de neige autorisée.			
Cerf - Biche 01.0	01.09.2014	13.09.2014	Chasse à l'approche ou à l'affût par les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle.	
14.09.2014 28.0		28.02.2015	Chasse en battue, à l'approche ou à l'affût.	
	Plan de chasse l	égal. Tir à balles, à	l'arc ou à plombs n°1, 2, 3. Chasse en temps de neige autorisée .	
Chevreuil	01.06.2014	13.09.2014	Chasse à l'approche ou à l'affût par les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle.	
	14.09.2014	28.02.2015	Chasse en battue, à l'approche ou à l'affût.	
Daim	14.09.2014	28.02.2015	Plan de chasse légal. Tir à balles ou tir à l'arc.	

La chasse en battue du grand gibier (cerf, chevreuil et sanglier) et du renard est soumise au respect de l'arrêté du 9 juillet 2007



GIBIER DE MONTAGNE



ESPECES GIBIERS	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse	
	Chasse autorisée uniquement les MERCREDI, SAMEDI et DIMANCHE.			
Isard	14.09.2014	02.11.2014	Plan de chasse légal. Présentation obligatoire des isards prélevés au correspondant local habilité par la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Garonne. Chasse autorisée en temps de neige. Tir à balles ou à l'arc. Traque et battue interdites. Dans le cadre de la réintroduction de l'isard dans le massif du Hourmigué, il est interdit de chasser cette espèce dans cette unité de gestion (limite Sud = RD 618; limite Est = rivières PIQUE et GARONNE; limites Ouest et Nord = limite du département des Hautes- Pyrénées). Le tir de tout isard muni de collier est interdit sur tout le département.	
	GALLIFORMES DE MONTAGNE (Perdrix Grise, Grand Tétras, Lagopède)		Carnet de prélèvement obligatoire. Un prélèvement pourra être autorisé par Arrêté Préfectoral spécifique en fonction de l'état des populations et du succès de leur reproduction (Publication de l'Observatoire des Galliformes de Montagne).	
Perdrix grise de montagne	21.09.2014	26.10.2014	Les lâchers de perdrix grises d'élevage sont interdits sur les cantons d'Aspet, Barbazan, Bagnères-de-Luchon, Saint-Béat et Salies-du-Salat.	
Lagopède	21.09.2014	19.10.2014		
Grand Tétras	28.09.2014	19.10.2014	Tir des poules et des coqs non maillés interdit.	



OISEAUX DE PASSAGE



Rappel : les dates de chasse sont fixées par des Arrêtés Ministériels : Arrêté ministériel du 24 mars 2006 (ouvertures) et Arrêté du 19 janvier 2009 (fermetures)

ESPECES GIBIERS	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Caille des Blés	30.08.2014	20.02.2015	Avent le 44 centembre 2044 les Tourterelles des Deis ne neurrent être
Tourterelle des Bois	30.08.2014	20.02.2015	Avant le 14 septembre 2014, les Tourterelles des Bois ne pourront être chassées qu'à poste fixe, matérialisé de main d'homme. La chasse ne peut être pratiquée qu'à plus de 300 m de tout bâtiment
Tourterelle Turque	14.09.2014	20.02.2015	one pranques qu'a plus de ses m'as teut samment
Bécasse des Bois	14.09.2014	20.02.2015	Plan de gestion cynégétique (Quota annuel 30 oiseaux, journalier 3 oiseaux)
Pigeon Biset	14.09.2014	10.02.2015	
Pigeon Colombin	14.09.2014	10.02.2015	
Pigeon Ramier (Palombe)	14.09.2014	10.02.2015	Du 11 février au 20 février Chasse autorisée au posé, dans les arbres à l'aide d'appelants vivants ou artificiels, à poste fixe matérialisé de main d'homme.
Grives et Merles	14.09.2014	10.02.2015	
Alouette des Champs	14.09.2014	31.01.2015	

CHASSE À COURRE

Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
15.09.2014	31.03.2015	Équipages titulaires d'une attestation de meute de vènerie



VENERIE SOUS TERRE



Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
15.09.2014	15.01.2015	Équipages titulaires d'une attestation de meute de vènerie Réouverture du 15 mai à l'ouverture générale pour le Blaireau

Responsable des Services Sébastien DEJEAN

Coordination de l'ensemble des services de la FDC 31 Relations avec le Président et le Conseil d'administration

Accueil physique et téléphonique

Laëtitia Monnier – Emilie Subra – Audrev Izard – Annick Mulot

Service **Adhérent**

Coordinateur Fabrice Aliacar

Service **Formation**

Coordinateur Fabrice Aliacar

Service Plan de Chasse Dégâts Gibier

Coordinateur Henri Goizet

Service Suivi **Faune Sauvage**

Coordinateur Henri Goizet

Service Plan de Gestion

Coordinateur **Arnaud Gauiard**

Service **Environnement**

Coordinateur **Arnaud Gauiard**

Service Communication

Coordinateur Henri Goizet

Service **Guichet unique**

Coordinatrice Nadine Dicostanzo

Service Comptabilité

Coordinatrice Nadine Dicostanzo

Conseil iuridique

Fabrice Aliacar

Organisation pratique

Michael Lapeyrade

Gestion technique

Florian Arroyo

Gestion technique

Cédric Cabal

Gestion technique

Arnaud Gaujard

Gestion technique

Arnaud Gaujard

Gestion des publications

Annick Mulot

Audrev Izard

Comptabilité générale et guichet unique

Espace adhérent

Laëtitia Monnier Annick Mulot

administrative

Gestion

Laëtitia Monnier Audrev Izard

Gestion administrative

Laëtitia Monnier Emilie Subra

Estimateurs

Gestion administrative

Emilie Subra

Audrey Izard

Florian Arroyo Henri Goizet Cédric Cabal Fabrice Aliacar Michael Lapeyrade Geoffrey Darmani

Gestion administrative

Emilie Subra Audrey Izard Laëtitia Monnier

Intervention, expertise milieux

Romain Mongeot Geoffrey Darmani

Gestion administrative

Emilie Subra Audrey Izard Laëtitia Monnier

Intervention, expertise milieux Secrétariat et validations

Nadine Dicostanzo

Cartographie

Annick Mulot Florian Arroyo **Formateurs**

Michael Lapeyrade Fabrice Aliacar Geoffrey Darmani Romain Mongeot

Florian Arrovo Henri Goizet Cédric Cabal Michael Lapeyrade Geoffrey Darmani Romain Mongeot

Techniciens

Romain Mongeot

Romain Mongeot Geoffrey Darmani FEDERATION DES CHASSEURS de la HAUTE-GARONNE **Organigramme des SERVICES**

Sièae : 17 avenue Jean Gonord – BP 85861

31500 TOULOUSE

Tél: 05 - 62 - 71 - 59 - 39

@:fdc31@chasseurdefrance.com

Annexe: Impasse de la Chapelle

31800 VILLENEUVE de RIVIERE

Tél: 05 - 62 - 00 - 81 - 03

- sur notre site internet



Retrouvez les informations de la Fédération de Chasse 31 :

- et sur votre **Espace adhérent** accessible à partir du site internet.

